

Le 14 janvier 2022

PAR COURRIEL

Jonathan Valois

Directeur de cabinet

Jonathan.Valois@msss.gouv.qc.ca

Bureau du ministre de la Santé

Ministre de la Santé et des Services sociaux

Édifice Catherine-De Longpré

1075, chemin Sainte-Foy

15e étage

Québec (Québec) G1S 2M1

ministre@msss.gouv.qc.ca

Vincent-Gabriel Langlois

Conseiller politique

Cabinet du Ministre de la Santé et des

Services sociaux

1075, chemin Sainte-Foy, 15e étage

Québec (Québec) G1S 2M1

vincent-gabriel.langlois@msss.gouv.qc.ca

Objet : Action pour les travailleurs et travailleuses du secteur préhospitalier

Messieurs,

Depuis près de deux ans, les travailleurs et travailleuses du secteur préhospitalier (paramédicaux, RMU et soutien) que nous représentons sont au front afin de venir en aide à toute la population du Québec dans cette crise sans précédent. Ces hommes et ces femmes font quotidiennement face au virus COVID, et ce, tant au péril de leur santé physique que psychologique et possiblement dans certains cas, au péril de leur vie. Et ce, sans compter leur famille qu'ils mettent à risque lors du retour au domicile.

Déjà le secteur préhospitalier, tout comme le secteur public, était dans une situation précaire, bien avant le début de cette pandémie. Il va sans dire que la fatigue, l'épuisement et l'iniquité de traitement des travailleurs et travailleuses tant durant la pandémie qu'en tout temps dans le secteur préhospitalier laissent des cicatrices auprès des gens que nous représentons.

Or, plusieurs tendances inquiétantes prennent place dernièrement. Ainsi, nous avons pu observer notamment et non limitativement, des absences plus fréquentes, une récurrence d'heures supplémentaires, un recours plus fréquent aux heures supplémentaires obligatoires, le non-octroi de jours fériés, des demandes de report de vacances sur une base volontaire, des appels de fin de quart plus nombreux, des reports d'octroi de période de repas, voire de non octroies de période de repas, tout comme des bris de services dans certains endroits et même le recours à des premiers répondants et pompiers à bord d'ambulances en lieu et place d'un paramédical, cela, entre autres, durant la période des fêtes 2021, et autorisé par votre ministère.

Ajoutons à cet état de fait que certains employeurs mentionnent vouloir se prévaloir de dispositions permettant, en situation d'urgence, de surseoir à des conditions de travail et que certains employeurs sursoient sporadiquement et sciemment à l'application de certains articles de la convention collective, notamment à *Urgences santé*, via l'application du plan d'actions préventives et de l'application du plan de contingences, alors que dans les autres entreprises du secteur préhospitalier, on impose notamment des heures supplémentaires obligatoires, d'appel en fin de quart, de report de la période de repas, etc.

Nous estimons à ce stade qu'il est important de créer des mesures incitatives semblables au réseau de la Santé et des services sociaux avant d'appliquer et de déroger à l'application de certains articles des conventions collectives en vigueur ou d'appliquer la clause de situation d'urgences prévues aux conventions collectives.

Ainsi, favoriser des mesures temporaires pour faire face aux problématiques de main-d'œuvre nous permettrait d'avoir l'oxygène nécessaire pour continuer la lutte face au COVID-19 et ainsi, répondre plus adéquatement aux besoins de la population.

En espérant avoir des discussions avec vous à ce sujet, veuillez recevoir, Messieurs Langlois et Valois, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La vice-présidente responsable des secteurs privés FSSS-CSN



LUCIE LONGCHAMPS

LL/jc

c. c. Jean Gagnon jean.gagnon@csn.qc.ca

Réjean Leclerc rejean_leclerc@hotmail.com